



OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIVITÉS	RESSOURCES MATERIELLES	RESSOURCES HUMAINES	RESSOURCES FINANCIERES
A. REDUIRE LA PRODUCTION DE DECHETS AU SEIN DE LA CRECHE	A1. Refuser de produire des déchets	1.1. Supprimer les bouteilles d'eau en plastique 1.2. Supprimer les ustensiles en plastiques à usage unique 1.3. Refuser les petits contenants 1.4. Remplacer les factures papiers par des mails. 1.5. Supprimer les plats préparés. 1.6. Eviter les doubles emballages.	1.1. Investir dans une fontaine à eau (bonbonne ou sur réseau) ou un système de filtration au robinet. Investir dans des gourdes. 1.3. Grands contenants : peinture, désinfectant, liniment, 1.5. Fabriquer sur place les desserts et augmenter le nombre de produits frais : compotes, yaourts fermiers, gâteaux.	1.1. Ambassadrice du tri pour fiches techniques, directrice pour les devis, techniciens pour l'installation.	Devis pour les fontaines à eau (achat, installation, approvisionnement et entretien). Devis pour l'intervention d'un plombier. Devis pour des analyses d'eau (en cours).
	A2. Réduire la production de déchets	2.1. Remplacer l'essuie-tout par des tissus lavables individuels et comparer les coûts en intégrant le lavage des tissus. 2.2. Sensibilisation à la réduction de la consommation électrique (chauffage, lumière) et de l'eau. 2.3. Remplacer les lingettes à usage unique par des tissus lavables. 2.4. Réduire l'usage des sacs poubelles : par la réduction des déchets, par le vrac pour le tri sélectif.	2.1. Tissus lavables individuels + usage plus intensif du lave-linge et des lessives. 2.2. Minuterie sur les lumières et limiteur de débit. Sensibilisation aux économies d'énergie. 2.3. Tissus lavables.	2.1. et 2.3. Responsable entretien. 2.2 Directrice, responsable entretien.	Devis pour l'achat de tissus lavables et réutilisables. Devis pour limiteurs de pression.
	A3. Réemployer, réutiliser	3.1. Conserver tous les	3.1. Personnel d'entretien	3.1. et 3.2. scotch,	

	des déchets	contenants réutilisables en créant une zone de stockage pour le réemploi des emballages d'entretien, de soins et de cuisine. 3.2. Réemployer des contenants pour créer des bacs de tri pour les piles, ampoules, cartouches, feutres/stylos, papiers de bureau, etc.	et de cuisine. 3.2. Tout le personnel.	peintures, papier recyclé, feutres.	
B. TRIER LES DECHETS DE LA CRECHE	B1. Trier les déchets dangereux	1.1. Se référer au document unique en cours d'élaboration pour les fiches techniques des produits. 1.2. Prévoir des contenants et des espaces dédiés pour les produits dangereux.	1.1. Personnel cuisine et d'entretien, directrice ambassadrice du tri 1.2. Personnel cuisine et d'entretien, directrice	1.1. Fiche des produits dangereux. 1.2. Contenants (recyclés), étiquetage (papier recyclés), feutres.	
	B2. Mettre en place le tri sélectif : Emballages Papiers Cartons Biodéchets	2.1. Définir un protocole pour le tri sélectif : type de déchets, type de contenants, emplacements, rythmes de dépôt dans les bacs, appel pour la collecte. 2.2. Mettre en place le tri 2.3. Suivre des formations sur le tri. 2.4. Organiser des caractérisations régulières pour peser et identifier les types de déchets afin de suivre l'évolution du tri au sein de la crèche.	2.1 Toute l'équipe, directrice, ambassadrice du tri. 2.2 Toute l'équipe 2.3 Equipe, ambassadrice du tri. 2.4 Equipe, ambassadrice du tri.	2.1. Fiche des produits dangereux. 2.2. Contenants (recyclés), étiquetage (papier recyclés), feutres. 2.3 Déchets, balance, fiches de pesée.	
	B3. Organiser le tri en	3.1. Définir un protocole pour	3.1 La directrice pour la	3.1 Ordinateur,	

	recyclerie.	l'identification des déchets destinés à la recyclerie : type de déchets (vieux jouets/jeux, électroménager, meubles, etc.), conditions de stockage, dépôt en recyclerie ou appel des encombrants.	rédaction et la mise en place du protocole, accompagnée de l'ambassadrice du tri. Désigner la personne ressource pour le dépôt en recyclerie.	imprimante. Véhicule de la CCCP pour le dépôt en recyclerie.	
C. IMPLIQUER LES PARENTS ET LES ENFANTS	C1. Développer des activités pédagogiques de réemploi et de réutilisation	<p>1.1. En collaboration avec les enfants et les parents, collecter et stocker des déchets (cartons, boîtes, papier, bouchons, bouteilles, pots, etc.) pour créer des jeux et activités.</p> <p>1.2. Créer une zone de réemploi avec du matériel recyclé pour stocker le matériel à réemployer.</p> <p>1.3. Utiliser les objets de la zone de réemploi pour créer des jeux et des activités (bouteilles chantantes, tours de pots de yaourts, chambouletout, etc.).</p>	<p>1.1. Equipe pédagogique, directrice, parents</p> <p>1.2. Equipe pédagogique, directrice, parents</p> <p>1.3. Equipe pédagogique, directrice</p>	1.1, 1.2 et 1.3. Matériel de récupération, peinture, scotch, feutres, vernis (s'assurer de la provenance du matériel fourni par les parents).	
	C2. Initier les enfants à la démarche de tri des déchets	<p>2.1. Impliquer les enfants qui le peuvent dans le tri au quotidien : après une activité, après les repas, après le change, etc.</p> <p>2.2. Développer des jeux et des activités ludiques et pédagogiques sur le tri sélectif</p>	<p>2.1 Toute l'équipe</p> <p>2.2. Equipe pédagogique et ambassadrice du tri.</p>		
	C3. Sensibiliser les parents à la démarche de	3.1 Prendre des photos des activités	<p>3.1. Equipe pédagogique</p> <p>3.2. Equipe pédagogique,</p>	3.1. Téléphone pour photos ou vidéos	

	réduction et tri des déchets	<p>3.2. Imprimer les photos pour affichage dans la crèche ou book à présenter aux parents.</p> <p>3.3. Collaborer avec le service communication de la CCCP pour publier des visuels et textes sur la page Facebook et le site internet.</p> <p>3.4. Inviter les parents motivés à participer aux réunions de planification et aux formations.</p>	<p>directrice</p> <p>3.3. Nommer un ou deux référentes communication au sein de la crèche + service communication CCCP</p> <p>3.4. Parents</p>	<p>3.2 Papier, imprimante, cartouches, book</p> <p>3.3. Ordinateur, connection internet.</p>	
D. METTRE EN PLACE LES MESURES DE LA LOI EGALIM	D1. Introduire au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits bio au 01/01/2022.	<p>1.1. Faire le diagnostic du coût actuel des aliments de qualité, durables et bio entrant dans la composition des repas et calculer leur % par rapport au coût total.</p> <p>1.2. Se fixer des objectifs chiffrés et calendaires pour atteindre les objectifs de la loi Egalim.</p> <p>1.3. Démarcher des producteurs locaux avec un cahier des charges précisant les prix, les quantités, la saisonnalité et les modes et fréquences de livraison.</p> <p>1.4. Proposer des repas végétariens</p>	<p>1.1 Cuisinière et directrice.</p> <p>1.2. Cuisinière et directrice.</p> <p>1.3. Cuisinière et ambassadrice du tri</p>	<p>1.1. et 1.2. Ordinateur</p> <p>1.3. Véhicule</p>	<p>Chiffrer en % le coût annuel des aliments de qualité, durables et bio (ref. loi Egalim). S'assurer que les 50 % d'aliments de qualité et durables, dont au moins 20 % de bio sont atteints.</p>
	D2. Communiquer auprès des parents sur la nature des produits et leurs valeurs nutritionnelles	<p>2.1. Rendre public via affichage, courrier ou réseaux sociaux la nature des produits servis aux repas.</p> <p>2.2. Rendre public les rapports de la PMI sur la valeur nutritionnelle des repas.</p>	<p>2.1 Cuisinière, service communication de la CCCP.</p> <p>2.2. Directrice</p>	<p>2.1. et 2.2. Ordinateur, imprimante, papier, cartouche.</p>	

	D3. Etablir le diagnostic et définir les démarches de lutte contre le gaspillage				
	D3. Formaliser la consommation des excédents alimentaires encore consommables				